

COMMUNE DE CHOLET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2017

Le 10 juillet 2017 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire, pour la tenue du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 4 juillet 2017.

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Maire

Madame Florence JAUNEAULT : Maire-Délégué

Monsieur Michel CHAMPION : Premier Adjoint

Madame Florence DABIN, Monsieur John DAVIS, Madame Isabelle LEROY, Monsieur Roger MASSE, Madame Laurence TEXEREAU, Monsieur Jean LELONG, Madame Annick JEANNETEAU, Monsieur Jean-Paul BREGEON, Monsieur Michel BONNEAU, Monsieur Frédéric PAVAGEAU, Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Madame Simone POUPARD : Adjointes

Madame Sylvie ROCHAIS, Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Madame Patricia RIGAUDEAU, Monsieur Jean-François BAZIN, Madame Elisabeth HAQUET, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Sandrine RAOUX, Monsieur François DEBREUIL, Madame Maya JARADE, Monsieur Olivier BAGUENARD, Monsieur Jordan JOUTEAU, Madame Nathalie GODET, Monsieur Jean-Jacques BOURGUIGNON, Madame Gwénaëlle DUCHESNE, Monsieur Gilles ALLINDRE, Madame Evelyne PINEAU, Monsieur Patrice BRAULT, Madame Catherine BODET, Amélie BROQUAIRE, Monsieur Jean-Marc VACHER, Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Monsieur André CERQUEUS, Monsieur Xavier COIFFARD, Monsieur Bernard RABILLER, Madame Valérie FERRIOL-ROUSSEAU, Monsieur Ammar HADJI : Conseillers Municipaux

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Claude BESNARD à Madame Isabelle LEROY, Madame Magalie GREAU à Monsieur Xavier COIFFARD, Madame Catherine CANALS à Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Monsieur Youssef LAARABI à Monsieur André CERQUEUS.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Sylvie ROCHAIS comme secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2017

En application de l'article 44 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès verbal de la séance du 12 juin 2017 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017 - SENATORIALES

En application de l'article 44 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès verbal de la séance du 30 juin 2017 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Arrivée de Madame RIGAUDEAU, Monsieur MASSE et Monsieur COIFFARD.

1 - COORDINATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

1.1 - COMMUNICATION DU RAPPORT RETRACANT L'ACTIVITE 2016 DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Acte unique – de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2016 de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

1.2 - PERSONNEL MUNICIPAL - TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique – de procéder aux modifications, créations et suppressions des emplois telles que mentionnées ci-dessous :

Direction	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification	Date d'effet
Direction Générale	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs		Réaffectation du poste	11/07/17
Direction de la Commande publique et des Affaires juridiques		1 emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs		
Direction de l'Éducation	5 emplois du cadre d'emplois des adjoints techniques (31,5/35 ^{ème})	5 emplois du cadre d'emplois des agents de maîtrise (31,5/35 ^{ème})	Promotions internes	11/07/17
Direction du Centre Technique Municipal	2 emplois du cadre d'emplois des adjoints techniques	2 emplois du cadre d'emplois des agents de maîtrise	Promotions internes	11/07/17
Direction Paysage et Cadre de Vie	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques	1 emploi du cadre d'emplois des agents de maîtrise	Promotion interne	11/07/17
Direction des Bâtiments	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques	1 emploi du cadre d'emplois des agents de maîtrise	Promotion interne	11/07/17
Direction de l'Aménagement	1 emploi du cadre d'emplois des attachés	1 emploi du cadre d'emplois des agents de maîtrise	Régularisation suite à recrutement	11/07/17

1.3 - MATERIELS DIVERS - CESSION DE BIENS - RESULTAT DES ENCHERES EN LIGNE SUR LE SITE WWW.AGORASTORE.FR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'approuver la cession, à l'issue des enchères en ligne enregistrées sur le site www.agorastore.fr, de matériels provenant des directions de la Culture et Paysage et Cadre de Vie, dans les conditions suivantes :

Matériels concernés	Acquéreurs	Montants (TTC)
Lecteur double cassettes stéréo N° de produit : 33 // Enchère n°317	Monsieur Sylvain GUYOT 07000 VEYRAS	22,05 €
Pulvérisateur 400 litres Blanchard n°2701 N° de produit : 34 // Enchère n°303	Société Thierry LACHAUD 24320 COUTURES	83,00 €

Article 2 - d'approuver la mise en vente aux enchères en ligne sur le site www.agorastore.fr, de nouveaux biens, dans les conditions suivantes :

Direction/Service	Matériels concernés	Prix initial de mise en vente (TTC)
DSIT	10 iPhone 5C - 8 gigas	35 € l'un
	3 vidéoprojecteurs (2 Epson EMP S4 – 1 NEC ESP35)	50 € l'un

2 - FINANCES, COMMERCE, ÉCONOMIE ET RELATIONS INTERNATIONALES

2.1 - AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal au 31 décembre 2016 pour 326 396,65 € en report de fonctionnement et pour 5 908 793,43 € à la section d'investissement, article 1068 " excédent de fonctionnement capitalisé ",

Article 2 - d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe des opérations d'aménagement au 31 décembre 2016 pour 48 630,60 € en report de fonctionnement,

Article 3 - d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe du stationnement au 31 décembre 2016 pour 74 620,65 € en report de fonctionnement.

2.2 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 - d'approuver, à l'unanimité (35 Pour – 10 Abstentions), les mouvements inscrits au budget supplémentaire 2017, détaillés ci-après par budget :

Budgets	Fonctionnement		Investissement		Total des sections	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	501 313,65 €	501 313,65 €	8 652 865,95 €	8 652 865,95 €	9 154 179,60 €	9 154 179,60 €
Aménagement	0,00 €	48 630,60 €	0,00 €	50 930,82 €	0,00 €	99 561,42 €
Stationnement	2 252,00 €	2 252,00 €	157 386,00 €	157 386,00 €	159 638,00 €	159 638,00 €

Article 2 - de voter, à l'unanimité (35 Pour – 10 Abstentions), les dépenses et les recettes, par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement pour les opérations hors AP/CP, et, par autorisation de programme, dans le cas contraire, uniquement pour les crédits de dépenses,

Article 3 - d'approuver, à l'unanimité (45 Pour), les restes à réaliser,

Article 4 - d'approuver, à l'unanimité (45 Pour), l'état de la dette du budget principal.

2.3 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - MODIFICATION DES ENVELOPPES VOTEES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique – d'approuver les modifications de crédits des enveloppes des autorisations de programme globales, telles qu'elles ressortent de la vue d'ensemble, le détail d'affectation de ces enveloppes étant donné à titre indicatif.

Cf. annexe 2.3

2.4 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (35 Pour, 8 Abstentions, 2 ne prenant pas part au vote),

DECIDE

Article 1 - d'autoriser l'octroi des subventions aux organismes désignés en annexe.

Article 2 - d'approuver la convention relative aux concours financiers apportés par la Ville à conclure avec l'Association Amicale des Carnavaliers Amateurs de Cholet et sa Région.

Article 3 - d'adopter :

- l'avenant n° 2 à la convention de partenariat conclue avec l'Organisme de Gestion des Ecoles et du Collège Notre Dame du Bretonnais,
- l'avenant n° 3 à la convention de gestion des équipements municipaux et de partenariat conclue avec le Tennis Club Choletais.

Cf. annexe 2.4

2.5 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique – d'admettre en non-valeur les taxes et produits irrécouvrables figurant dans les tableaux ci-dessous, conformément aux demandes de Monsieur le Trésorier Principal de Cholet Municipale en date des 9 juin 2015, 12 janvier 2016, 26 avril 2016, 14 et 23 juin 2016, 4 octobre 2016, 9 février 2017 et 7 avril 2017 pour la somme de 94 505,88 € sur le budget principal et 56,60 € sur le budget annexe du stationnement :

ANNÉES	NATURE DE LA CRÉANCE	MONTANT
2005	Enlèvement véhicule	84,39 €
2006	Restauration scolaire	97,99 €
	Enlèvement véhicule	49,23 €
2007	Restauration scolaire	35,03 €
	Enlèvement véhicule	141,13 €
2008	Avoir facture	31,00 €
	Enlèvement véhicule	173,92 €
	Fourrière animale	862,68 €
	Location bâtiment loyers charges	258,71 €
	Régularisation paie	288,12 €
2009	Restauration scolaire	1 798,67 €
	Médiathèque amende documents égarés	76,17 €
	Régularisation trop perçu allocation rentrée scolaire	68,00 €
	Copies documents administratifs	32,04 €
	Amende absence mise sous alarme équipements sportifs	40,20 €
	Enlèvement véhicule	1 574,25 €
	Halles et Marchés	156,60 €
	TLPE	533,93 €
	Régularisation paie	39,74 €
	Fourrière animale	102,40 €
2010	Halte Garderie/Périscolaire	38,48 €
	Droits de voirie	30,16 €
	Aérodrome	7 788,18 €
	Ludothèque jeux non restitués	102,10 €

	Restaurant scolaire	1 939,60 €
	Enlèvement véhicule	1 327,19 €
	Condamnation	1 340,92 €
	Halles et Marchés	230,40 €
	TLPE	640,19 €
	Fourrière animale	104,50 €
	Régularisation trop perçu allocation rentrée scolaire	102,00 €
2011	Enlèvement véhicule	1 598,99 €
	TLPE	9 598,46 €
	Restauration scolaire	1 916,08 €
	Aérodrome	1 920,83 €
	Médiathèque amende documents égarés	560,87 €
	Fourrière animale	493,25 €
	Pénalités accueil périscolaire, pause méridienne, halte garderie	5,00 €
	Régularisation trop perçu allocation rentrée scolaire	34,00 €
	Halte Garderie/Périscolaire	36,52 €
	Halles et Marchés	406,08 €
	Sinistre	135,83 €
	Droit de voirie	36,90 €
	Redevance prise de vue	75,00 €
2012	Droits de voirie	859,55 €
	TLPE	1 638,19 €
	Pénalités accueil périscolaire, pause méridienne, halte garderie	275,00 €
	Enlèvement véhicule	2 209,38 €
	Restauration scolaire	4 496,46 €
	Régularisation trop perçu allocation rentrée scolaire	68,00 €
	Halte Garderie/Périscolaire	73,26 €
	Location salle	200,00 €
	Créances minimales	0,30 €
	Jugement condamnation	168,00 €
	Halles et Marchés	249,12 €
	Fourrière animale	597,79 €
	Location bâtiment loyers charges	80,73 €

2013	TLPE	792,45 €
	Droits de voirie	2 982,41 €
	Taxe atterrissage	10,50 €
	IML droits d'inscription	1 542,00 €
	Restauration scolaire	4 578,63 €
	Pénalités accueil périscolaire, pause méridienne, halte garderie	117,78 €
	Enlèvement véhicule	3 455,20 €
	Halte Garderie/Périscolaire	63,00 €
	Halles et Marchés	810,40 €
	Créances minimales	1,42 €
	Braderie	89,25 €
	Jugement condamnation	351,00 €
	Fourrière animale	107,80 €
	Sinistre	662,17 €
Facturation affiches publicité	90,00 €	
2014	Droits de voirie	1 139,69 €
	Pénalités accueil périscolaire, pause méridienne, halte garderie	180,00 €
	Taxe inhumation	42,85 €
	Restauration scolaire	5 815,05 €
	IML droits d'inscription	45,77 €
	Créances minimales	4,22 €
	Enlèvement véhicule	3 355,26 €
	Fourrière animale	720,00 €
	Halte Garderie/Périscolaire	246,40 €
	Remboursement sinistre voirie	187,70 €
	Location bâtiment loyers charges	1 154,53 €
	Jugement condamnation	1 355,29 €
	Régularisation paie	129,52 €
	TLPE	2 266,91 €
2015	Pénalités accueil périscolaire, pause méridienne, halte garderie	75,00 €
	Droits de voirie	524,32 €
	Location bâtiment loyers charges	10,00 €
	Créances minimales	1,77 €
	Halles et Marchés	1 931,40 €
	Restauration scolaire	4 960,85 €

	Enlèvement véhicule	2 529,73 €
	TLPE	1 211,19 €
	Fourrière animale	540,12 €
2016	Droits de voirie	149,38 €
	Enlèvement véhicule	1 129,86 €
	Restauration scolaire	1 113,24 €
	Pénalités accueil périscolaire, pause méridienne, halte garderie	5,00 €
	Halte Garderie/Périscolaire	83,25 €
2017	Restauration scolaire	122,06 €
TOTAL		94 505,88 €

Budget annexe stationnement :

ANNÉES	NATURE DE LA CRÉANCE	MONTANT
2006	Droit de voirie	12,60 €
2012	Abonnement parking	44,00 €
TOTAL		56,60 €

2.6 - REMISE GRACIEUSE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'accorder à titre exceptionnel, à Madame Priscilia GOUY, compte tenu des circonstances dans lesquelles son chien s'est échappé, la remise gracieuse de la créance de 95 € émise suite à la mise en fourrière de son chien par la Police Municipale (Titre 104, Bordereau 12 du 20 janvier 2017).

2.7 - COOPERATION DECENTRALISEE - CONVENTION DE COOPERATION DECENTRALISEE 2016 AVEC LA COMMUNE D'ARAYA

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique – d'approuver la convention de coopération décentralisée liant la Ville et la commune d'Araya pour la mise en œuvre, en 2017, de la quatrième phase du Programme de Développement Local urbain d'Araya, prévoyant de couvrir le terrain de sport de la salle multi-activités de la commune d'Araya, avec une participation financière de la Ville de Cholet à hauteur de 28 000 €.

2.8 - JUMELAGE - CONVENTION AVEC LA VILLE D'OLDENBURG CONCERNANT LA REALISATION D'UN MINI-SITE WEB

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention à conclure avec la Ville d'Oldenburg prévoyant dans le cadre de la création d'un mini-site web le paiement par la Ville de Cholet des frais liés à sa création, à son hébergement et à sa maintenance, d'une part, et le remboursement par la Ville d'Oldenburg de la moitié des frais ainsi engagés, d'autre part.

2.9 - COURSE CHOLET PAYS DE LOIRE - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA LIGUE NATIONALE DE CYCLISME

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (35 Pour, 10 Abstentions),

DECIDE

Article unique - d'approuver l'octroi d'une subvention de 22 642 € à la Ligue Nationale de Cyclisme afin de lui permettre notamment de rémunérer les coureurs de l'édition 2016 de la course Cholet Pays de Loire, l'association Comité d'Organisation Cholet Pays de Loire s'étant engagée à lui verser cette somme et ne s'en étant pas acquittée.

3 - SPORT, JEUNESSE, ACTION CULTURELLE

3.1 - REHABILITATION DES VESTIAIRES DE FOOTBALL - STADE DE FOOTBALL DU BORDAGE LUNEAU - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 – de solliciter, auprès de la Fédération Française de Football, une aide financière aussi élevée que possible, au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur, pour mener à bien les travaux de réhabilitation des vestiaires de football, liés au terrain synthétique situé au Bordage Luneau.

Article 2 – d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-annexé.

Cf. annexe 3.1

4 - SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ, INTÉGRATION, ENSEIGNEMENT

4.1 - TRANSPORTS URBAINS - MISE A JOUR DES AIDES MUNICIPALES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (35 Pour, 10 Abstentions),

DECIDE

Article unique – d'approuver le montant et les conditions d'octroi des aides relatives aux transports urbains, applicables à compter du 1^{er} août 2017, pour les personnes retraitées, les personnes handicapées et les personnes défavorisées en insertion socio-professionnelle, comme indiqué dans l'annexe jointe.

Cf. annexe 4.1

4.2 - ECOLES PRIVEES DU PREMIER DEGRE - SOUTIEN FINANCIER LIE A L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET A LA MISE EN PLACE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'attribuer en 2017 des subventions pour l'équipement informatique des écoles privées du premier degré, dans les conditions suivantes :

Organismes	Montant total de la subvention	Dont montant maximum pour l'achat de logiciels
Association de Gestion Jeanne d'Arc	2 004,93 €	200,49 €
Organisme de Gestion des Ecoles et du Collège Notre Dame du Bretonnais	2 111,86 €	211,18 €

Organisme de Gestion de l'Ecole Privée Mixte Notre Dame du Chêne Rond	1 363,35 €	136,33 €
Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique des Ecoles Saint Jean - Sainte Famille	2 432,51 €	243,25 €
Organisme de Gestion du Collège Saint Joseph de Cholet	1 577,21 €	157,72 €
Organisme de Gestion des Etablissements Catholiques Saint Louis Grignon de Montfort	1 898,00 €	189,80 €
OGEC Sainte Marie des Turbaudières	1 791,07 €	179,10 €
Organisme de Gestion des Ecoles Libres Saint Pierre et Gellusseau	1 791,07 €	179,10 €

Article 2 - de verser à chaque Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique, pour l'année scolaire 2017/2018, une subvention de 15 € par élève domicilié à Cholet et au Puy-Saint-Bonnet, trimestriellement, à terme échu.

Article 3 - d'approuver les conventions ayant pour objet de fixer précisément les engagements financiers, réglementaires et logistiques liés au fonctionnement des classes élémentaires et maternelles, aux investissements informatiques, mais également à la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à conclure, pour l'année scolaire 2017/2018, avec les organismes suivants :

- Association de Gestion Jeanne d'Arc,
- Organisme de Gestion des Ecoles et du Collège Notre Dame du Bretonnais,
- Organisme de Gestion de l'Ecole Privée Mixte Notre Dame du Chêne Rond,
- Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique des Ecoles Saint Jean - Sainte Famille,
- Organisme de Gestion du Collège Saint Joseph de Cholet,
- Organisme de Gestion des Etablissements Catholiques Saint Louis Grignon de Montfort,
- OGEC Sainte Marie des Turbaudières,
- Organisme de Gestion des Ecoles Libres Saint Pierre et Gellusseau.

5 - AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE

5.1 - MAINTENANCE ET VERIFICATION DES GROUPES ELECTROGENES - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS ET LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique – d'approuver les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes à conclure avec l'Agglomération du Choletais (AdC) et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Choletais pour la passation des marchés relatifs à la maintenance et la vérification des groupes électrogènes, pour une durée d'un an, reconductible expressément trois fois par période d'un an.

L'AdC est désignée coordonnateur du groupement chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, de signer, de notifier et d'exécuter les marchés, selon les engagements financiers suivants :

Structures	Montants maximums annuels	
	HT	TTC
VILLE	5 000 €	6 000 €
ADC	7 500 €	9 000 €
CIAS	7 500 €	9 000 €

5.2 - ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DE LA DECLARATION D'INTERET GENERAL DES TRAVAUX ET DE LA DELIVRANCE DE L'AUTORISATION UNIQUE DE TRAVAUX RELATIVE A LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES DES BASSINS VERSANTS DE L'EVRE, DE LA THAU ET DU SAINT DENIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - de donner un avis favorable à la demande d'autorisation unique de travaux présentée par le Syndicat Mixte des Bassins Evre – Thau – Saint Denis, portant sur la restauration des milieux aquatiques des bassins versants de l'Evre, de la Thau et du Saint Denis et visant à restaurer le bon fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau.

5.3 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DE MAINE-ET-LOIRE (SIEM) - AVIS SUR LA RÉFORME STATUTAIRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - de se prononcer favorablement sur la modification statutaire du SIEM, telle que proposée par délibération n° 59-2016 en date du 25 octobre 2016 et présentée en annexe.

5.4 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DE MAINE-ET-LOIRE (SIEMML) - TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE INFRASTRUCTURES DE CHARGE NÉCESSAIRE A L'USAGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de se prononcer favorablement sur le transfert de la compétence " Infrastructures de charge nécessaire à l'usage de véhicules électriques rechargeables " conformément à l'article 4 des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEMML).

Article 2 - d'approuver la convention d'occupation du domaine public, à titre gracieux, à conclure avec le SIEMML dans le cadre de l'implantation de 7 Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE).

5.5 - RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS LOTISSEMENT TOURNESOL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de donner son accord pour la rétrocession gratuite, par la société LOGI OUEST des espaces communs du lotissement dénommé " Tournesol ", dont la désignation est indiquée ci-dessous, étant précisé que les frais de notaire pour l'établissement de l'acte authentique seront pris en charge par le cédant.

Parcelle	Surface (m ²)	Longueur (ml)	Nature
DL n° 552	42	/	Voiries
DL n° 519	28	/	Espaces verts
DL n° 525	816	/	Espaces verts
DL n° 526	28	/	Espaces verts
DL n° 527	28	/	Espaces verts
DL n° 528	27	/	Espaces verts
DL n° 529	26	/	Espaces verts
DL n° 530	764	/	Espaces verts
DL n° 531	3	/	Espaces verts
DL n° 532	12	/	Espaces verts
DL n° 533	9	/	Espaces verts
DL n° 534	9	/	Espaces verts
DL n° 535	10	/	Espaces verts
DL n° 536	108	/	Espaces verts
DL n° 537	16	/	Espaces verts

DL n° 538	9	/	Espaces verts
DL n° 539	11	/	Espaces verts
DL n° 540	9	/	Espaces verts
DL n° 541	7	/	Espaces verts
DL n° 543	47	/	Voiries
DL n° 544	46	/	Espaces verts
DL n° 545	92	/	Chemin piétonnier
DL n° 546	195	/	Espaces verts
DL n° 547	348	/	Chemin piétonnier
DL n° 548	2 060	/	Espaces verts
DL n° 549	811	/	Espaces verts
DL n° 550	1 724	245	Voiries
TOTAL	7 285	245	

Article 2 - de donner son accord pour la constitution à titre gratuit d'une servitude de passage sur les parcelles cadastrées section DL n°s 520, 521, 522, 523 et 524 (fonds servant), appartenant à la société LOGI OUEST, au profit des parcelles cadastrées DL n°s 525, 526, 527, 528, 529 et 548 (fonds dominant), présentement acquises par la Ville, étant précisé que les frais de notaire pour l'établissement de l'acte authentique seront pris en charge par le cédant.

Article 3 - d'accepter le transfert, constaté par procès-verbal, mettant à disposition de l'Agglomération du Choletais, les réseaux d'assainissement (eaux pluviales et eaux usées), d'eau potable et les ouvrages communs afférents situés dans l'emprise de ces espaces publics.

Article 4 - de classer les voies correspondantes dans le domaine public routier communal.

Article 5 - de solliciter pour cette rétrocession l'exonération des droits de mutation prévue à l'article 1042 du code général des impôts.

Cf. annexe 5.5

5.6 - RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS LOTISSEMENT LA BASSE TREMBLAIE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de donner son accord pour la rétrocession gratuite, par l'indivision HEUZARD - HULLIN - KARNIER - ROUX, la SCI La Voute, ou toute entité s'y substituant, et Monsieur et Madame Pierre LEVILLAIN des espaces communs du lotissement dénommé " La Basse Tremblaie ", dont la désignation est indiquée ci-dessous, étant précisé que les frais de notaire pour l'établissement de l'acte authentique seront pris en charge par la Ville.

Parcelle		Surface (m ²)	Longueur (ml)	Nature	Propriétaire
HM	461	278	27	Voiries	SCI La Voute
HM	463	5	/	Voiries	SCI La Voute
HM	465	37	/	Voiries	SCI La Voute
HM	467	70	/	Voiries	SCI La Voute
HL	202	592	82	Voiries	SCI La Voute
HL	366	227	/	Voiries	SCI La Voute
HL	368	11	/	Voiries	SCI La Voute
HL	206	366	51	Voiries	SCI La Voute
HL	370	22	/	Voiries	SCI La Voute
HL	372	1	/	Voiries	SCI La Voute
HM	472	1 223	262	Voiries	Indivision Heuzard – Hullin – Karnier - Roux
HM	469	542	82	Voiries	Indivision Heuzard – Hullin – Karnier - Roux
HL	207	15	/	Voiries	Indivision Heuzard – Hullin – Karnier - Roux
HM	313	392	42	Voiries	Indivision Heuzard – Hullin – Karnier - Roux
HM	314	271	38	Voiries	Indivision Heuzard – Hullin – Karnier - Roux
HM	315	305	21	Voiries	Indivision Heuzard – Hullin – Karnier - Roux
HM	483	1 994	180	Voiries	Indivision Heuzard – Hullin – Karnier - Roux
HM	186	177	/	Voiries	Indivision Heuzard – Hullin – Karnier - Roux
HM	199	118	/	Voiries	Indivision Heuzard – Hullin – Karnier - Roux
HM	235	46	/	Voiries	Indivision Heuzard – Hullin – Karnier - Roux
HM	238	52	/	Voiries	Indivision Heuzard – Hullin – Karnier - Roux
HM	480	261	35	Voiries	M et Mme Levillain Pierre
TOTAL		7 005	820		

Article 2 - d'accepter la constitution d'une servitude de passage à titre gratuit au profit de la parcelle cadastrée section HM n° 483 (fonds dominant) correspondant à l'allée de la Garenne, présentement acquise, sur la parcelle cadastrée section HM n° 317 (fonds servant), restant la propriété de l'indivision HEUZARD - HULLIN - KARNIER - ROUX, étant précisé que les frais de notaire pour la constitution de cette servitude seront pris en charge par la Ville.

Article 3 - d'accepter le transfert, constaté par procès-verbal, mettant à disposition de l'Agglomération du Choletais, les réseaux d'eau potable situés dans l'emprise de ces espaces publics.

Article 4 - de classer les voies correspondantes dans le domaine public routier communal.

Article 5 - de solliciter pour cette rétrocession l'exonération des droits de mutation prévue à l'article 1042 du code général des impôts.

Cf. annexe 5.6

5.7 - RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT LE VILLAGE D'AMELIE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de donner son accord pour la rétrocession gratuite, par la SCI Le Phénix, représentée par Monsieur Joël MANIQUET, des espaces communs du lotissement dénommé " Le Village d'Amélie ", dont la désignation est indiquée ci-dessous, étant précisé que les frais de notaire pour l'établissement de l'acte authentique seront pris en charge par le cédant.

Parcelle	Surface (m ²)	Longueur (ml)	Nature
BT n° 683	2 004	202	Voiries
BT n° 671	105	/	Bassin de rétention
BT n° 672	82	26	Chemin piétonnier
TOTAL	2 191	228	/

Article 2 - de donner son accord pour la rétrocession gratuite d'un bassin de rétention d'une surface de 200 m² environ, cadastrée section BT n° 666p et la constitution de servitudes sur les parcelles cadastrées section BT n°s 666 et 667, appartenant à Monsieur Arif CAKIR et Madame Mahide HILESIZ, étant précisé que les frais de notaire pour l'établissement de l'acte authentique seront pris en charge par la Ville.

Article 3 - d'accepter le transfert, constaté par procès-verbal, mettant à disposition de l'Agglomération du Choletais, les réseaux d'assainissement (eaux pluviales et eaux usées), d'eau potable et les ouvrages communs afférents situés dans l'emprise de ces espaces publics.

Article 4 - de classer les voies correspondantes dans le domaine public routier communal.

Article 5 - de solliciter pour cette rétrocession l'exonération des droits de mutation prévue à l'article 1042 du code général des impôts.

Cf. annexe 5.7

5.8 - RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS DES LOTISSEMENTS CLOS SAINT BONNET 1, 2 ET 3

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de donner son accord pour la rétrocession gratuite, par la Société Saint Louis Immobilier, représentée par Mesdames CADUC et HENRY, des espaces communs des lotissements dénommés Clos Saint Bonnet 1, 2 et 3 situés sur la commune associée du Puy-Saint-Bonnet, dont la désignation est indiquée ci-dessous, étant précisé que les frais de notaire pour l'établissement de l'acte authentique seront pris en charge par cette société.

Parcelle	Surface (m ²)	Longueur (ml)	Nature
950AW607	235	65	Voiries
950AW608	8 342	600	Voiries + Bassin de rétention
950AW609	1 363	132	Voiries+ Chemin piétonnier
950AW648	6 821	150	Voiries + Bassin de rétention + Espaces verts
950AW652	1 041	35	Voiries + Espaces verts
TOTAL	17 802	982	

Article 2 - d'accepter le transfert, constaté par procès-verbal, mettant à disposition de l'Agglomération du Choletais, les réseaux d'assainissement (eaux pluviales et eaux usées), d'eau potable et les ouvrages communs afférents situés dans l'emprise de ces espaces publics.

Article 3 - de classer les voies correspondantes dans le domaine public routier communal.

Article 4 - de solliciter pour cette rétrocession l'exonération des droits de mutation prévue à l'article 1042 du code général des impôts.

Cf. annexe 5.8

5.9 - RUE SAINT ELOI - CESSION D'UNE PARCELLE A MONSIEUR UZUREAU

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de déclasser du domaine public communal un terrain de 33 m², cadastré section BZ n° 220p, situé rue Saint Eloi, et désaffecté de son usage de chemin piétonnier, afin de procéder à sa cession au profit de Monsieur Xavier UZUREAU.

Article 2 - de donner son accord pour la cession au profit de Monsieur Xavier UZUREAU d'un terrain cadastré section BZ n° 220p, d'une superficie de 33 m², déclassé du domaine public communal et situé rue Saint Eloi, moyennant le prix de 10 € le m² soit un prix total de 330 €, conformément à l'avis du Domaine, étant précisé que les frais de géomètre et de notaire afférents seront à la charge de l'acquéreur.

Cf. annexe 5.9

5.10 - REMISE EN EAU DE L'ETANG DE MOCRAT ET INSTALLATION D'AMENAGEMENTS DE PROXIMITE ET DE LOISIRS AUX ALENTOURS - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de solliciter auprès du FEDER, une aide de 79 014 € pour l'action de remise en eau de l'étang de Mocrat, l'installation de deux aires de fitness aux abords de Mocrat et l'aménagement de pourtours du City Park.

Article 2 - d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-annexé.

Article 3 - de prendre en charge le solde du coût de l'opération.

Cf. annexe 5.10

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le président
Gilles BOURDOULEIX

Le secrétaire
Madame Sylvie ROCHAIS

Les Elus Municipaux,
présents à la fin de la séance du 10 juillet 2017,

Florence JAUNEAULT	Michel BONNEAU	François DEBREUIL	Catherine BODET
Michel CHAMPION	Frédéric PAVAGEAU	Maya JARADE	Amélie BROQUAIRE
Florence DABIN	Natacha POUPET- BOURDOULEIX	Olivier BAGUENARD	Jean-Marc VACHER
John DAVIS	Simone POUPARD	Jordan JOUTEAU	Anne GRAVELEAU- HARDY
Isabelle LEROY	Jean-Michel BOISSINOT	Nathalie GODET	André CERQUEUS
Roger MASSE	Patricia RIGAUDEAU	Jean-Jacques BOURGUIGNON	Xavier COIFFARD
Laurence TEXEREAU	Jean-François BAZIN	Gwénaëlle DUCHESNE	Bernard RABILLER
Jean LELONG	Elisabeth HAQUET	Gilles ALLINDRE	Valérie FERRIOL- ROUSSEAU
Annick JEANNETEAU	Benoît MARTIN	Evelyne PINEAU	Ammar HADJI
Jean-Paul BREGEON	Sandrine RAOUX	Patrice BRAULT	

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES
EMPLOIS**

2.3

Budget Principal

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Voie antérieur	Montant global	Modification d'enveloppe	Annulations de crédits	Crédits supplémentaires	Transferts de crédits entre AP
5001	Bâtiments Communaux	24 348 829 €	24 258 972 €	-89 857 €			
041	Les Halles	167 735 €	167 735 €	0 €			
075	Accessibilité des bâtiments communaux	894 500 €	894 500 €	0 €			
078	Hébergement des Carnavalistes	1 000 000 €	1 000 000 €	0 €			
579	Réparation d'équipements communaux	18 251 053 €	18 211 196 €	-39 857 €	-169 857 €	50 000 € Démolition de la maison située rue F. Duval (près du gymnase Maurice) 80 000 € Travaux du parvis de l'Hôtel de Ville (Hôtel d'Agglomération)	
574	Eglise Notre Dame	4 035 541 €	3 985 541 €	-50 000 €	-50 000 €		
5002	Matériels et mobiliers des services publics	7 687 594 €	7 677 277 €	-10 317 €			
015	Renouvellement du parc photocopieur	787 580 €	787 580 €	0 €			
529	Acquisition de matériel communication	572 709 €	572 602 €	-107 €	-107 €		
529	Acquisition de matériel espaces verts	1 174 562 €	1 195 083 €	20 521 €	-2 479 €		23 000 € Transfert de l'API 571 "Aménagement des espaces verts" pour l'achat d'une tondeuse à éjection arrière
569	Acquisition de véhicules, de matériels et de mobiliers	5 152 743 €	5 122 012 €	-30 731 €	-42 731 €	12 000 € Acquisition d'un véhicule utilitaire type Partner pour la réorganisation de l'astreinte de l'activité maintenance du service Stationnement-Déplacement	
5003	Édifices culturels	32 387 €	32 387 €				
050	Eglise Notre Dame	32 387 €	32 387 €				
5004	Systèmes d'information et de télécommunication	5 135 107 €	5 123 900 €	-11 207 €			
037	Schema Directeur Informatique	1 215 714 €	1 215 714 €	0 €			
043	Système d'informations géographiques	882 710 €	882 710 €	0 €			
572	Acquisition matériel informatique et logiciels écoles	3 036 683 €	3 025 476 €	-11 207 €	-11 207 €		
5005	Réhab, extens, amén et scolaires 1er degré	340 000 €	347 000 €	7 000 €			
079	Création restaurant élémentaire M Curie	340 000 €	347 000 €	7 000 €		7 000 € Crédits supplémentaires pour la peinture de la façade extérieure du restaurant élémentaire (option retenue lors de la CAO)	
5008	Acquisition œuvres et matériel culturel	989 924 €	989 914 €	-10 €			
568	Acquisition et restauration de matériel culturel	989 924 €	989 914 €	-10 €	-10 €		
5010	Création, réfection, aménagement d'équipements sportifs	6 768 867 €	6 789 662 €	20 795 €			
064	Salle Grégoire	5 017 992 €	5 010 992 €	-7 000 €	-7 000 €		
532	Acquisition de matériel sportif	1 750 875 €	1 778 670 €	27 795 €	-147 €	27 942 € Crédits supplémentaires pour l'éclairage des stades	
5011	Aménagement équipements de loisirs	621 063 €	621 063 €	0 €			
302	Centre Animation Enfance	621 063 €	621 063 €	0 €			
5014	Voies-trottoirs-réseaux et parkings	21 743 341 €	21 722 085 €	-21 256 €			
002	Aménagement des voies primaires dans les ZAC	1 794 061 €	1 784 172 €	-9 889 €	-9 889 €		
062	Trottoir du Puy Saint Bonnet	450 000 €	450 000 €	0 €			
063	Voie Diane réfection des voies	5 933 669 €	5 963 669 €	30 000 €		30 000 € Régularisation du transfert vers l'API "Vidéo protection"	
083	Vidéo protection	130 200 €	132 700 €	2 500 €		2 500 € Achat d'une station pour la visualisation des caméras de vidéo-protection (logé du gardien de l'Hôtel de Ville) (Hôtel d'Agglomération)	
076	Système de vidéo-tension éclairage public	1 000 000 €	1 000 000 €	0 €			
550	Bornes d'incendie	543 142 €	543 138 €	-4 €	-4 €		
570	Réparation et aménagement de voies	11 715 896 €	11 702 031 €	-13 865 €	-13 863 €		
579	Extension des réseaux électriques	176 373 €	146 373 €	-30 000 €	-30 000 €		
5015	Aménagement territoire communal	47 362 888 €	47 424 464 €	61 576 €			
030	Requalification urbaine quartier Jean Monnet Nord Ouess	7 540 043 €	7 532 032 €	-8 011 €	-8 011 €		
049	Arceades Rouge	17 266 069 €	17 266 069 €	0 €			
050	Requalification urbaine quartier Jean Monnet Sud-Est	9 847 531 €	9 643 439 €	-204 092 €	-204 092 €		
070	Marché de l'Étoile quartier L'Éclair	1 202 400 €	1 330 000 €	127 600 €		127 600 € Ajustement de l'opération (dont l'aménagement provisoire de la crèche dans l'ancienne école du Planly)	
085	Autre mise en valeur architecture patrimoniale	791 €	791 €	0 €			
519	Etudes d'urbanisme	432 361 €	427 430 €	-4 931 €	-4 931 €		
527	Acquisitions foncières et immobilières	10 015 449 €	10 167 022 €	151 573 €	-5 427 €	4 000 € Crédits supplémentaires pour honorer les frais de notaire et les dépenses actées en cours 153 000 € Acquisition d'un bâtiment de la SNCF situé place du 77ème régiment à côté de la gare	
530	Commission consultative du Puy Saint Bonnet	1 058 244 €	1 057 681 €	-563 €	563 €		
5016	Espaces Verts	10 878 346 €	10 850 758 €	-27 588 €			
079	Services municipales	3 417 845 €	3 417 845 €	0 €			
080	Extension du cimetière	505 000 €	505 000 €	0 €			
570	Réparation et aménagement des espaces verts	6 955 501 €	6 927 913 €	-27 588 €	-4 588 €		23 000 € Transfert vers l'API 529 "Acquisition de matériels espaces verts" pour l'achat d'une tondeuse à éjection arrière
TOTAL		125 908 346 €	125 837 482 €	-70 864 €	-364 906 €	494 042 €	0 €

AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATION DES ENVELOPPES VOTEES
EMPLOIS

Budget annexe du Stationnement

N° AP AP	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Montant global	Modification d'enveloppe	Annulations de crédits	Crédits supplémentaires	Transferts de crédits entre AP
5040	Gestion sur Stationnement payant	2 278 092 €	2 236 838 €	-41 254 €	-41 254 €		
086	FISAC - Jalonement dynamique des parkings	12 868 €	12 868 €				
08	FISAC - Modernisation des moyens de paiement	431 404 €	431 404 €	0 €			
082	Equipements des parkings en ouvrage	188 978 €	188 978 €	0 €			
083	Acquisition d'équipements de gestion	248 131 €	248 131 €	0 €			
084	Travaux sur parcs en enclos	912 754 €	805 784 €	-126 970 €	-25 696 €		-101 274 € Transfert de crédits de l'API 084 "Travaux sur parc en enclos" vers l'API "Réparation sur parkings en ouvrage" pour les travaux sur l'ascenseur du parking
586	Réparations sur parkings en ouvrage	463 957 €	549 673 €	85 716 €	-15 558 €		101 274 € Tiré de les travaux sur les parcs en enclos Turpaut, Priset et Mail
	TOTAL	2 278 092 €	2 236 838 €	-41 254 €	-41 254 €	0 €	0 €

AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATION DES ENVELOPPES VOTEES
EMPLOIS

Budget annexe des Opérations d'Aménagement

N° AP / APL	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Montant global	Modification d'enveloppe	Annulations de crédits	Crédits supplémentaires	Transferts de crédits entre AP
5038	Opérations d'aménagement	22 128 077 €	22 127 652 €	-425 €			
09	ZAC de la Sandinière	13 953 243 €	13 953 243 €	0 €			
09	ZAC Val de Moine	8 002 881 €	8 002 456 €	-425 €	-425 €		
09	Zone d'activités aéronautiques Roland Garros	171 953 €	171 953 €	0 €			
TOTAL		22 128 077 €	22 127 652 €	-425 €	-425 €	0 €	0 €

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES
RESSOURCES**

BUDGET PRINCIPAL

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote Antérieur	Montant Global	Modification enveloppe	Justifications des réajustements
5001	Bâtiments communaux	918 956 €	990 561 €	71 605 €	
047	Les Halles	0 €	0 €		
077	Accessibilité des bâtiments communaux	125 000 €	125 000 €		
078	Atelier des Carnavaliers	0 €	0 €		
573	Réparation d'équipements communaux	312 561 €	312 561 €		
574	Eglise Notre Dame	481 395 €	553 000 €	71 605 €	Ajustement de la subvention de la Fondation du Patrimoine (-3 395 €) Subvention du Conseil Régional pour les travaux de restauration du massif occidental de l'Eglise Notre Dame (75 000 €)
5002	Matériels et mobiliers des services publics communaux	31 833 €	31 833 €	0 €	
035	Renouvellement du parc photocopieurs	0 €	0 €		
526	Acquisition de matériel communication	0 €	0 €		
529	Acquisition de matériel espaces verts	20 549 €	20 549 €		
569	Acquisition de véhicules de matériels et de mobiliers	11 284 €	11 284 €		
5004	Systèmes d'information et de télécom.	99 865 €	101 865 €	2 000 €	
037	Schéma directeur informatique	89 742 €	89 742 €		
043	Système d'informations géographiques	3 123 €	3 123 €		
572	Acquisition de matériel informatique et logiciels	7 000 €	9 000 €	2 000 €	Régularisation de 2015 (subvention de l'Etat non inscrite)
5008	Acquisition œuvres et matériel culturel	41 315 €	41 315 €		
568	Acquisition et restauration de matériel culturel	41 315 €	41 315 €		
5010	Création, réfection et aménagement d'équipements sportifs	1 062 000 €	1 062 000 €	0 €	
064	Salle Grégoire	1 062 000 €	1 062 000 €		
5014	Voiries - trottoirs - réseaux et parkings	596 660 €	567 552 €	-29 108 €	
002	Aménagement des voiries primaires	124 602 €	124 602 €		
062	Giratoire du Puy Saint Bonnet	22 124 €	103 024 €	80 900 €	Subvention de la Réserve Parlementaire pour l'aménagement du giratoire au Puy Saint Bonnet
063	Livre Blanc - Réfection de voiries	326 427 €	320 369 €	-6 027 €	Ajustement de la participation de la société OREAS pour l'aménagement du giratoire boulevard de la Rontardière
				-31 €	Ajustement de la subvention du Département pour l'aménagement du giratoire boulevard de la Rontardière
570	Réparation et aménagement de voiries	123 507 €	19 557 €	-103 950 €	Annulation de la subvention du groupe Gambetta pour l'aménagement du giratoire de la ZAC Champ Vallée : subvention imputée sur l'API 002 Aménagement des voiries primaires
5015	Aménagement du territoire communal	8 943 385 €	8 977 357 €	33 972 €	
030	Requalification Urbaine quartier Jean Monnet Nord Ouest	3 733 414 €	3 733 414 €		
044	Arcades Rougé	275 112 €	275 112 €		
050	Requalification Urbaine quartier Jean Monnet Sud-Est	4 837 820 €	4 837 820 €		
079	Rénovation urbaine quartier Favreau	0 €	33 972 €	33 972 €	Subvention de la CAF pour la rénovation du multi-accueil "Tom Pouce"
519	Etudes d'urbanisme	97 039 €	97 039 €		
5016	Espaces Verts	256 176 €	262 676 €	6 500 €	
073	Serres municipales	0 €	0 €		
571	Réparation et aménagement des espaces verts	256 176 €	262 676 €	6 500 €	Reversement de la subvention perçue par le Tennis Club Choletais (1 500 € en 2015 et 5 000 € en 2016) pour la rénovation du terrain de tennis B de Ribou
TOTAL		11 950 190 €	12 035 159 €	84 969 €	

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
Présentation des AP individualisées
Emplois

N° AP global	N° APi	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification d'enveloppe	Montant global	Crédits de Paiement						
						Exercices antérieurs	2017	2018	2019	2020	2021	
5040		Stationnement										
		GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT	2 278 092	-41 254	2 236 838	1 771 452	315 386	50 000	50 000	50 000	0	
	080	FISAC - JALONNEMENT DYNAMIQUE DES	12 868	0	12 868	12 868	0	0	0	0	0	
	081	FISAC - MODERNISATION DES MOYENS DE	431 404	0	431 404	431 404	0	0	0	0	0	
	082	EQUIPEMENTS DES PARKINGS EN OUVRAGE	188 978	0	188 978	188 978	0	0	0	0	0	
	083	ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE GESTION	248 131	0	248 131	248 131	0	0	0	0	0	
	084	TRAVAUX SUR PARCS EN ENCLOS	932 754	-126 970	805 784	641 672	164 112	0	0	0	0	
	580	REPARATIONS SUR PARKINGS EN OUVRAGE	463 957	85 716	549 673	248 399	151 274	50 000	50 000	50 000	0	
		TOTAL	2 278 092	-41 254	2 236 838	1 771 452	315 386	50 000	50 000	50 000	0	
		TOTAL Général	2 278 092	-41 254	2 236 838	1 771 452	315 386	50 000	50 000	50 000	0	

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
Présentation des AP individualisées
Emplois

N° AP global	N° APi	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification d'enveloppe	Montant global	Exercices antérieurs	Crédits de Paiement				
							2017	2018	2019	2020	2021
5001		BATIMENTS COMMUNAUX	24 348 829	-89 857	24 258 972	14 319 431	4 413 973	2 955 000	1 350 568	1 220 000	0
	047	LES HALLES	167 735	0	167 735	37 735	0	130 000	0	0	0
	077	ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX	877 000	0	877 000	57 377	358 055	350 000	110 568	0	0
	078	ATELIER DES CARNAVALIERS	1 017 500	0	1 017 500	245 987	771 513	0	0	0	0
	573	REPARATION D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX	18 251 053	-39 857	18 211 196	12 086 196	1 290 000	2 375 000	1 240 000	1 220 000	0
	574	EGLISE NOTRE DAME	4 035 541	-50 000	3 985 541	1 892 136	1 993 405	100 000	0	0	0
5002		MATERIELS ET MOBILIERS DES SCES	7 687 594	-10 317	7 677 277	5 965 987	683 220	342 690	342 690	342 690	0
	035	RENOUVELLEMENT DU PARC	787 580	0	787 580	578 660	208 920	0	0	0	0
	526	ACQUISITION DE MATERIEL COMMUNICATION	572 944	-107	572 837	552 837	5 000	5 000	5 000	5 000	0
	529	ACQUISITION DE MATERIEL ESPACES VERTS	1 174 562	20 521	1 195 083	919 013	163 000	37 690	37 690	37 690	0
	569	ACQUISITION DE VEHICULES DE MATERIELS	5 152 508	-30 731	5 121 777	3 915 477	306 300	300 000	300 000	300 000	0
5003		EDIFICES CULTUELS	32 387	0	32 387	32 387	0	0	0	0	0
	058	EGLISE NOTRE DAME	32 387	0	32 387	32 387	0	0	0	0	0
5004		SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOM.	5 135 107	-11 207	5 123 900	3 714 642	421 824	325 000	325 000	337 434	0
	037	SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE	1 215 714	0	1 215 714	874 096	125 626	70 000	70 000	75 992	0
5005		SYSTEME D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES	882 710	0	882 710	700 070	71 198	35 000	35 000	41 442	0
	043	SYSTEME D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES	882 710	0	882 710	700 070	71 198	35 000	35 000	41 442	0
5008		ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE ET REHAB.EXTENS.AMEN.ETS SCOLAIRES 1ER	3 036 683	-11 207	3 025 476	2 140 476	225 000	220 000	220 000	220 000	0
	075	CREATION RESTAURANT ELEMENT.M.CURIE	340 000	7 000	347 000	16 149	330 851	0	0	0	0
	075	ACQUISITION OEUVRES ET MATERIEL	340 000	7 000	347 000	16 149	330 851	0	0	0	0
5010		ACQUISITION ET RESTAURATION DE MATERIEL GREAT-REFECT-AMEN.EQUIPEMENTS	989 924	-10	989 914	959 914	7 500	7 500	7 500	7 500	0
	568	ACQUISITION ET RESTAURATION DE MATERIEL	989 924	-10	989 914	959 914	7 500	7 500	7 500	7 500	0
5011		SALLE GREGOIRE	6 768 867	20 795	6 789 662	5 819 955	804 707	55 000	55 000	55 000	0
	064	SALLE GREGOIRE	5 017 992	-7 000	5 010 992	4 334 227	676 765	0	0	0	0
5014		AMENAGEMENT EQUIPEMENTS DE LOISIRS	1 750 875	27 795	1 778 670	1 485 728	127 942	55 000	55 000	55 000	0
	532	ACQUISITION DE MATERIEL SPORTIF	1 750 875	27 795	1 778 670	1 485 728	127 942	55 000	55 000	55 000	0
5014		COMITE ANIMATION ENFANCE	621 063	0	621 063	621 063	0	0	0	0	0
	502	COMITE ANIMATION ENFANCE	621 063	0	621 063	621 063	0	0	0	0	0
5014		VOIRES-TROTTOIRS-RESEAUX ET PARKINGS	21 743 341	-21 256	21 722 085	17 067 048	1 137 596	1 215 650	1 215 650	1 086 141	0
	002	AMENAGEMENT DES VOIRIES PRIMAIRES	1 794 061	-9 889	1 784 172	1 784 172	0	0	0	0	0
5014		GIRATOIRE DU PUY SAINT BONNET	450 000	0	450 000	176 103	273 897	0	0	0	0
	062	GIRATOIRE DU PUY SAINT BONNET	450 000	0	450 000	176 103	273 897	0	0	0	0
5014		LIVRE BLANC REFECTION DE VOIRIES	5 933 669	30 000	5 963 669	5 738 230	225 439	0	0	0	0
	063	LIVRE BLANC REFECTION DE VOIRIES	5 933 669	30 000	5 963 669	5 738 230	225 439	0	0	0	0
5014		SYSTEME VARIATION TENSION ECLAIRAGE	1 000 000	0	1 000 000	129 509	250 000	250 000	250 000	120 491	0
	076	SYSTEME VARIATION TENSION ECLAIRAGE	1 000 000	0	1 000 000	129 509	250 000	250 000	250 000	120 491	0
5014		VIDEO PROTECTION	130 200	2 500	132 700	39 765	92 935	0	0	0	0
	087	VIDEO PROTECTION	130 200	2 500	132 700	39 765	92 935	0	0	0	0

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
Présentation des AP individualisées
Emplois

N° AP global	N° AP	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification d'enveloppe	Montant global	Exercices antérieurs	Crédits de Paiement				
							2017	2018	2019	2020	2021
5015	550	BORNES D'INCENDIE	543 142	-4	543 138	389 363	52 825	33 650	33 650	33 650	0
	570	REPARATION ET AMENAGEMENT DE VOIRIES	11 715 896	-13 863	11 702 033	8 791 533	210 500	900 000	900 000	900 000	0
	575	EXTENSION DES RESEAUX ELECTRIQUES	176 373	-30 000	146 373	18 373	32 000	32 000	32 000	32 000	0
		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL	47 362 888	61 576	47 424 464	45 113 648	1 369 613	622 000	217 203	102 000	0
	030	REQUALIFICAT. URBAINE QUARTIER JEAN	7 540 043	-8 011	7 532 032	7 532 032	0	0	0	0	0
	044	ARCADES ROUGE	17 266 069	0	17 266 069	17 262 327	3 742	0	0	0	0
	050	REQUALIFICAT. URBAINE QUARTIER JEAN	9 847 531	-204 092	9 643 439	9 330 341	313 098	0	0	0	0
	079	MAISON ENFANCE QUARTIER FAVREAU	1 315 000	127 600	1 442 600	13 624	803 773	510 000	115 203	0	0
	085	AIRE MISE EN VALEUR ARCHITECTURE	791	0	791	791	0	0	0	0	0
	519	ETUDES D'URBANISME	432 361	-4 931	427 430	407 430	10 000	10 000	0	0	0
	522	ACQUISITIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES	9 902 849	151 573	10 054 422	9 757 422	177 000	40 000	40 000	40 000	0
	553	COMMISSION CONSULTATIVE DU PUY SAINT	1 058 244	-563	1 057 681	809 681	62 000	62 000	62 000	62 000	0
		ESPACES VERTS	10 878 346	-27 588	10 850 758	8 768 040	928 218	490 000	414 500	250 000	0
	073	SERRES MUNICIPALES	3 417 845	0	3 417 845	3 386 627	31 218	0	0	0	0
	086	EXTENSION CIMETIERE CROIX DE BAULT	505 000	0	505 000	0	100 500	240 000	164 500	0	0
571	REPARATION ET AMENAGEMENT DES	6 955 501	-27 588	6 927 913	5 381 413	796 500	250 000	250 000	250 000	0	
	TOTAL	125 908 346	-70 864	125 837 482	102 398 264	10 097 502	6 012 840	3 928 111	3 400 765	0	
	TOTAL Général	125 908 346	-70 864	125 837 482	102 398 264	10 097 502	6 012 840	3 928 111	3 400 765	0	

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
Présentation des AP individualisées
Ressources

N° AP global	N° APi	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification d'enveloppe	Montant global	Evaluation des ressources					
						Union Européenne	Etat	Région	Département	Groupements communes	Autres financeurs
5001	047	BATIMENTS COMMUNAUX	918 956	71 605	990 561	0	650 453	155 547	92 561	0	92 000
		LES HALLES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	077	ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX	125 000	0	125 000	0	125 000	0	0	0	0
	078	ATELIER DES CARNAVALIERS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	573	REPARATION D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX	312 561	0	312 561	0	165 000	0	92 561	0	55 000
5002	574	EGLISE NOTRE DAME	481 395	71 605	553 000	0	360 453	155 547	0	0	37 000
		MATERIELS ET MOBILIERS DES SCES	31 833	0	31 833	0	0	18 262	0	2 287	11 284
	035	RENOUVELLEMENT DU PARC	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5003	526	ACQUISITION DE MATERIEL COMMUNICATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	529	ACQUISITION DE MATERIEL ESPACES VERTS	20 549	0	20 549	0	0	18 262	0	2 287	0
	569	ACQUISITION DE VEHICULES DE MATERIELS	11 284	0	11 284	0	0	0	0	0	11 284
		EDIFICES CULTUELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	058	EGLISE NOTRE DAME	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5004		SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOM.	99 865	2 000	101 865	0	4 000	0	0	0	97 865
	037	SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE	89 742	0	89 742	0	0	0	0	0	89 742
	043	SYSTEME D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES	3 123	0	3 123	0	0	0	0	0	3 123
5005	572	ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE ET	7 000	2 000	9 000	0	4 000	0	0	0	5 000
		REHAB.EXTENS.AMEN.ETS SCOLAIRES 1ER	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5007	075	CREATION RESTAURANT ELEMENT M.CURIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5008		CREAT-EXTENS-REPAR.EQUIPEMENTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	568	ACQUISITION OEUVRES ET MATERIEL	41 315	0	41 315	0	4 740	33 728	2 847	0	0
5010		ACQUISITION ET RESTAURATION DE MATERIEL	41 315	0	41 315	0	4 740	33 728	2 847	0	0
	064	CREAT-REFECT-AMEN.EQUIPEMENTS	1 062 000	0	1 062 000	0	410 000	652 000	0	0	0
5011	532	SALLE GREGOIRE	1 062 000	0	1 062 000	0	410 000	652 000	0	0	0
		ACQUISITION DE MATERIEL SPORTIF	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5012		AMENAGEMENT EQUIPEMENTS DE LOISIRS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	502	COMITE ANIMATION ENFANCE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5013		REFECTION-EXTENSION EQUIPEMENTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	5014	ECLAIRAGE PUBLIC/SIGNALISATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5014		VOIRIES-TROTTOIRS-RESEAUX ET PARKINGS	596 660	-29 108	567 552	21 427	80 900	0	135 688	0	329 557
	002	AMENAGEMENT DES VOIRIES PRIMAIRES	124 602	0	124 602	0	0	0	0	0	124 602
062	GIRATOIRE DU PUY SAINT BONNET	22 124	80 900	103 024	0	80 900	0	22 124	0	0	

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
Présentation des AP individualisées
Ressources

N° AP global	N° APi	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification d'enveloppe	Montant global	Evaluation des ressources					
						Union Européenne	Etat	Région	Département	Groupements communes	Autres financeurs
	063	LIVRE BLANC REFECTION DE VOIRIES	326 427	-6 058	320 369	21 427	0	0	99 969	0	198 973
	076	SYSTEME VARIATION TENSION ECLAIRAGE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	087	VIDEO PROTECTION	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	550	BORNES D'INCENDIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	570	REPARATION ET AMENAGEMENT DE VOIRIES	123 507	-103 950	19 557	0	0	0	13 575	0	5 982
	575	EXTENSION DES RESEAUX ELECTRIQUES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5015		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL	8 943 385	33 972	8 977 357	1 068 232	3 364 830	3 351 721	1 025 000	0	167 574
	030	REQUALIFICAT. URBAINE QUARTIER JEAN	3 733 414	0	3 733 414	223 008	2 226 548	758 858	525 000	0	0
	044	ARCADES ROUGE	275 112	0	275 112	0	187 270	0	0	0	87 842
	050	REQUALIFICAT.URBAINE QUARTIER JEAN	4 837 820	0	4 837 820	837 114	884 843	2 592 863	500 000	0	23 000
	079	MAISON ENFANCE QUARTIER FAVREAU	0	33 972	33 972	0	0	0	0	0	33 972
	085	AIRE MISE EN VALEUR ARCHITECTURE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	519	ETUDES D'URBANISME	97 039	0	97 039	8 110	66 169	0	0	0	22 760
	522	ACQUISITIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	553	COMMISSION CONSULTATIVE DU PUY SAINT	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5016		ESPACES VERTS	256 176	6 500	262 676	62 709	26 340	0	0	0	173 627
	073	SERRES MUNICIPALES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	086	EXTENSION CIMETIERE CROIX DE BAULT	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	571	REPARATION ET AMENAGEMENT DES	256 176	6 500	262 676	62 709	26 340	0	0	0	173 627
5018		EQUIPEMENTS D'ACCUEIL PETITE ENFANCE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		TOTAL	11 950 190	84 969	12 035 159	1 152 368	4 541 263	4 211 258	1 256 076	2 287	871 907
		TOTAL Général	11 950 190	84 969	12 035 159	1 152 368	4 541 263	4 211 258	1 256 076	2 287	871 907

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
Présentation des AP individualisées
Emplois

N° AP global	N° API	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification d'enveloppe	Montant global	Crédits de Paiement					
						Exercices antérieurs	2017	2018	2019	2020	2021
5030		Aménagement et services urbains, environnement	22 128 077	-425	22 127 652	22 127 652	0	0	0	0	0
	090	Opérations d'Aménagement ZAC de la Sardinerie	13 953 243	0	13 953 243	13 953 243	0	0	0	0	0
	091	ZAC Val de Moine	8 002 881	-425	8 002 456	8 002 456	0	0	0	0	0
	092	Zone d'Activités Aéronautiques Roland Garros	171 953	0	171 953	171 953	0	0	0	0	0
		TOTAL	22 128 077	-425	22 127 652	22 127 652	0	0	0	0	0
		TOTAL Général	22 128 077	-425	22 127 652	22 127 652	0	0	0	0	0

CULTURE

2.4

Subventions 2017 Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association des Amis des Carillons de Cholet (ADACC)	535 €			Subvention complémentaire, afin de contribuer au fonctionnement de l'association.
Les Musiciens en Folie de Cholet	1 984 €			Subvention correspondant à l'utilisation d'un local municipal.
Société des Sciences, Lettres et Arts de Cholet et de sa Région	875 €			Subvention complémentaire correspondant à la hausse des loyers, liée à l'augmentation de la surface utilisée.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Animations et manifestations culturelles diverses		- 535 €		Utilisation de l'enveloppe, afin de couvrir la subvention allouée à l'Association des Amis des Carillons de Cholet.
Sous-total	3 394 €	- 535 €		
TOTAL		2 859 €		

ENSEIGNEMENT
Subventions 2017
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Foyer Socio Educatif du Collège Calbert		200 €		Contribution exceptionnelle aux frais d'organisation du spectacle "Des héros et des héroïnes", sur présentation de justificatifs.
Office de Tourisme du Choletais	400 €			Ajustement de la subvention liée à l'opération de découverte de la Ville par les CM1 et CM2.
OGEC de l'Ecole Privée Saint Joseph de Mazières-en-Mauges	- 3 182 €			Ajustement de l'aide municipale liée au fonctionnement de l'école.
Organisme de Gestion des Ecoles et du Collège Notre Dame du Bretonnais	3 371 €			Ajustement de l'aide municipale prévisionnelle liée à la restauration scolaire.
Sous-total	589 €	200 €		
TOTAL		789 €		

FINANCES
Subventions 2017
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association Amicale des Carnavaliers Amateurs de Cholet et sa Région	26 292 €			Subvention correspondant à l'utilisation d'un local municipal.
<i>Syndical</i>				
Chambre Syndicale Nationale des Forces de Vente	225 €			
Union Locale CFE-CGC	225 €			Subvention de fonctionnement, afin de contribuer à l'activité des structures syndicales.
Union Locale CGT-FO Cholet	225 €			
Sous-total	26 967 €			
TOTAL			26 967 €	

RELATIONS EXTERIEURES

Subventions 2017

Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association Cholet - Roumanie	- 192 €			Ajustement de la subvention, suite à la résiliation de la convention.
Commune d'Araya		19 000 €		Subvention exceptionnelle, au titre des actions de coopération décentralisée, afin de soutenir les programmes d'aménagement et de développement local, sous réserve de la signature de la convention de partenariat.
Commune de Boussé	- 19 000 €			Annulation de la subvention, suite au report d'une partie du projet sur l'année 2018.
Organisme de Gestion des Ecoles et du Collège Notre Dame du Bretonnais		750 €		Subvention permettant de contribuer aux frais d'organisation d'un séjour à destination d'Oldenbourg, sur présentation de justificatifs.
<i>Organisme d'enseignement</i>				
Collège Trémolières		- 90 €		Ajustement de la subvention liée à l'organisation d'un voyage à Oldenbourg, au vu du nombre réel de participant.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Jumelage - Aide aux scolaires		90 €		Ajustement de l'enveloppe, suite à la diminution de la subvention au Collège Trémolières.
		- 750 €		Utilisation de l'enveloppe, afin de couvrir la subvention allouée à l'Organisme de Gestion des Ecoles et du Collège Notre Dame du Bretonnais.
Sous-total	- 19 192 €	19 000 €		
TOTAL		- 192 €		

SOLIDARITES
Subventions 2017
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Action sociale</i>				
AIDES - Délégation Départementale de Maine-et-Loire	-58 €			Ajustement de l'aide municipale liée à la compensation de loyer, suite à la suppression d'un créneau.
Animation Bosquet		231 €		
Association d'Animation Notre-Dame aux Magnolias		179 €		Subventions exceptionnelles, afin de contribuer à l'acquisition de matériel et aux animations des résidences.
		187 €		
Association des Etablissements du Centre Hospitalier Les Cordeliers (AECH)		350 €		Subvention exceptionnelle, afin de contribuer à l'organisation de sorties pour les personnes âgées de l'établissement, sur présentation de justificatifs.
		160 €		Subvention exceptionnelle, afin de contribuer à l'acquisition de matériel et aux animations de la résidence.
Association Foyer Logement La Girardière		750 €		Subvention exceptionnelle, afin de contribuer à l'organisation de sorties pour les personnes âgées de l'établissement, sur présentation de justificatifs.
		94 €		
Association Maison d'Animation Rambourg		232 €		
Association Maison du Mail Club de Loisirs pour Pre-retraités et Retraités		125 €		Subventions exceptionnelles, afin de contribuer à l'acquisition de matériel et aux animations des résidences.
Association Résidence Services Foch		141 €		
Association Résidence Tharreau		232 €		

SOLIDARITES
Subventions 2017
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE	MONTANT		OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	
Centre Interinstitutionnel de Bilans de Compétences	- 97 €		Annulation de la compensation de loyer, suite à la résiliation de la convention.
Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes La Cornetière		50 €	Subvention exceptionnelle, afin de contribuer à l'organisation de sorties pour les personnes âgées de l'établissement, sur présentation de justificatifs.
Handitou (On dit tout)	538 €		Ajustement de la compensation de loyer, suite à l'utilisation d'un créneau supplémentaire.
Résidence Nazareth		350 €	Subvention exceptionnelle, afin de contribuer à l'organisation de sorties pour les personnes âgées de l'établissement, sur présentation de justificatifs.
		188 €	Subvention exceptionnelle, afin de contribuer à l'acquisition de matériel et aux animations de la résidence.
<i>Association</i>			
École des Parents et des Educateurs du Maine-et-Loire		1 700 €	Subvention exceptionnelle au titre des permanences réalisées par l'association sur Cholet.
<i>Organisme public</i>			
Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais		231 €	Subvention exceptionnelle, afin de contribuer à l'acquisition de matériel et aux animations de la Maisonnée.
<i>Enveloppe budgétaire</i>			
Action sociale		- 1 235 €	Utilisation de l'enveloppe afin de couvrir la subvention attribuée à l'association Ecole des Parents et des Educateurs du Maine-et-Loire.
Commission Georges Prisset		- 3 500 €	Utilisation de l'enveloppe afin de couvrir les diverses subventions aux résidences de personnes âgées.
Sous-total	383 €	465 €	
TOTAL		848 €	

SPORTS
Subventions 2017
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Académie Choletaise de Sabre Laser (ACSL)	- 147 €			Ajustement de la compensation de loyer, suite à la baisse des créneaux utilisés.
Tennis Club Choletais	14 000 €			Subvention complémentaire, afin de contribuer aux frais de gestion liés à l'entretien des locaux municipaux.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Manifestations sportives - Parc de la Meilleraie	- 8 705 €			Transfert de crédits en dépenses de gestion, afin de financer divers frais du Service des Sports.
Sous-total	5 148 €			
TOTAL		5 148 €		

REHABILITATION DES VESTIAIRES DE FOOTBALL – STADE DE FOOTBALL DU BORDAGE LUNEAU

Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Travaux de réhabilitation des vestiaires de football :		Fédération Française de Football	20 000,00 €
LOT 1	19 936,34 €	Ville de Cholet :	
LOT 2	16 744,00 €	- préfinancement TVA	24 069,90 €
LOT 3	14 195,60 €		
LOT 4	7 156,67 €	- autofinancement	100 349,53 €
LOT 5	8 922,60 €		
LOT 6	9 252,00 €		
LOT 7	19 526,32 €		
LOT 8	24 616,00 €		
TOTAL HT :	120 349,53 €		
TVA (20 %)	24 069,90 €		
TOTAL TTC	144 419,43 €		144 419,43 €

TRANSPORTS URBAINS
AIDES AUX PERSONNES RETRAITEES, AUX PERSONNES HANDICAPEES ET AUX
PERSONNES DEFAVORISEES EN INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

• Prise en charge d'une partie de la carte mensuelle de transports urbains, à hauteur de 12 € pour les personnes retraitées choletaises se déplaçant au sein de la première zone (Bégrolles-en-Mauges, Chanteloup-les-Bois, Cholet, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Les Cerqueux, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Nuillé, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Toutlemonde, Trémentines, Vezins, Yzernay) et à hauteur de 7,50 € pour celles se déplaçant jusqu'à la deuxième zone (Cernusson, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, Lys-Haut-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon, Saint-Paul-du-Bois, Somloire). Ces aides s'appliquent aux personnes retraitées :

- résidant à Cholet depuis 6 mois,
- étant non imposable sur le revenu, la mention " Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu " figurant sur l'avis d'imposition.
- ayant fait valoir et justifiant de leurs droits à une pension de retraite complète.

Cette contribution municipale permet à cette catégorie d'usagers de souscrire, selon le cas, un abonnement mensuel de 14 € au lieu de 26 €, soit une réduction de 46 % environ, ou de 26 € au lieu de 33,50 €, soit une réduction de 22 % environ.

• Prise en charge d'une partie de la carte mensuelle de transports urbains, à hauteur de 27 €, pour les personnes handicapées, se déplaçant au sein de la première zone ou jusqu'à la deuxième zone :

- résidant à Cholet depuis 6 mois,
- étant non imposable sur le revenu, la mention " Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu " figurant sur l'avis d'imposition.
- titulaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) ou d'une pension d'invalidité ou d'une carte d'invalidité

Cette contribution municipale permet à cette catégorie d'usagers de souscrire, selon le cas, un abonnement mensuel de 14 € au lieu de 41 €, soit une réduction de 66 % environ, ou de 26 € au lieu de 53 €, soit une réduction de 51 % environ.

• Prise en charge d'une partie de la carte mensuelle de transports urbains, à hauteur de 31 €, pour les personnes défavorisées en insertion socio-professionnelle, se déplaçant au sein de la première zone ou jusqu'à la deuxième zone :

- résidant à Cholet depuis 6 mois,
- étant de nationalité française ou étrangère en situation régulière,
- titulaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire - CMU-C (plafond mensuel de ressources : 727 € pour une personne seule, au 01/04/2017), conjoints ou bénéficiaires de ressources équivalentes (3 derniers relevés bancaires pour les publics spécifiques, relevant notamment de structures telles que le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA)), ainsi que les jeunes âgés de 16 à 25 ans, non scolarisés, vivant au foyer.

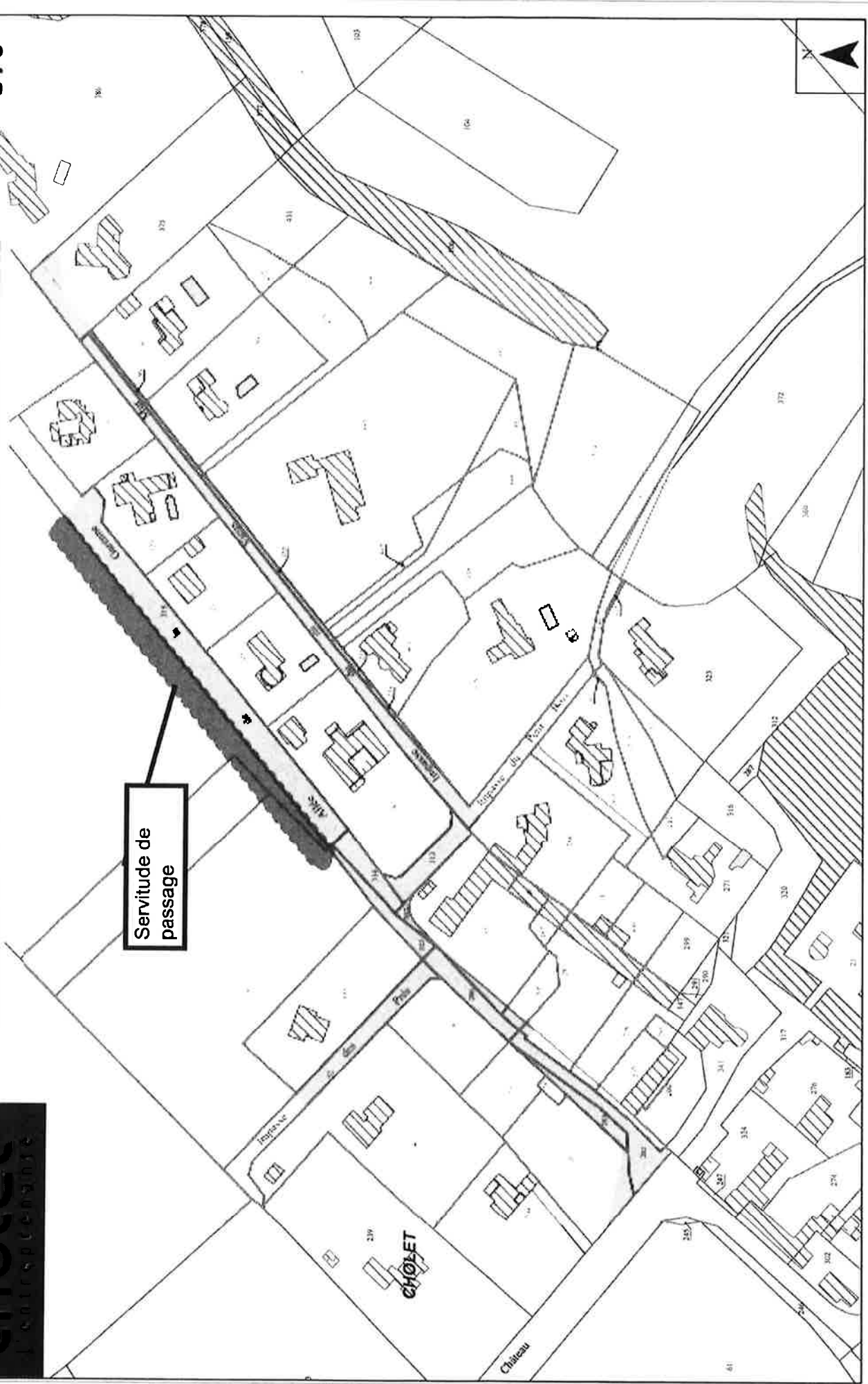
Cette contribution municipale permet à cette catégorie d'usagers de souscrire, selon le cas, un abonnement mensuel de 10 € au lieu de 41 €, soit une réduction de 76 % environ, ou de 22 € au lieu de 53 €, soit une réduction de 58 % environ.

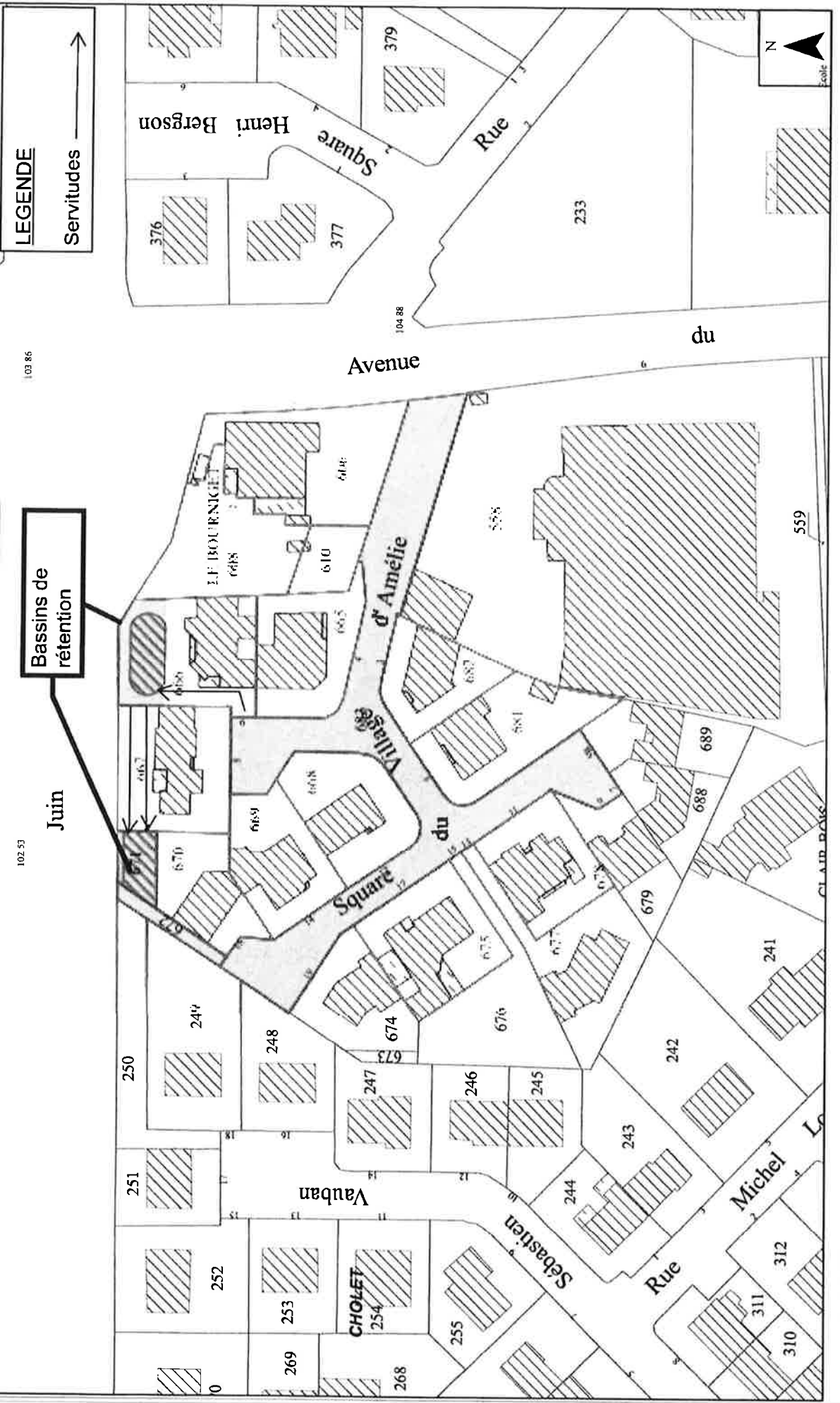
L'éligibilité à ces aides municipales est conditionnée au retrait des cartes mensuelles de transports urbains entre le 20 du mois précédent et le 7 du mois concerné.



RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS LOTISSEMENT LA BASSE TREMBLAIE

5.6

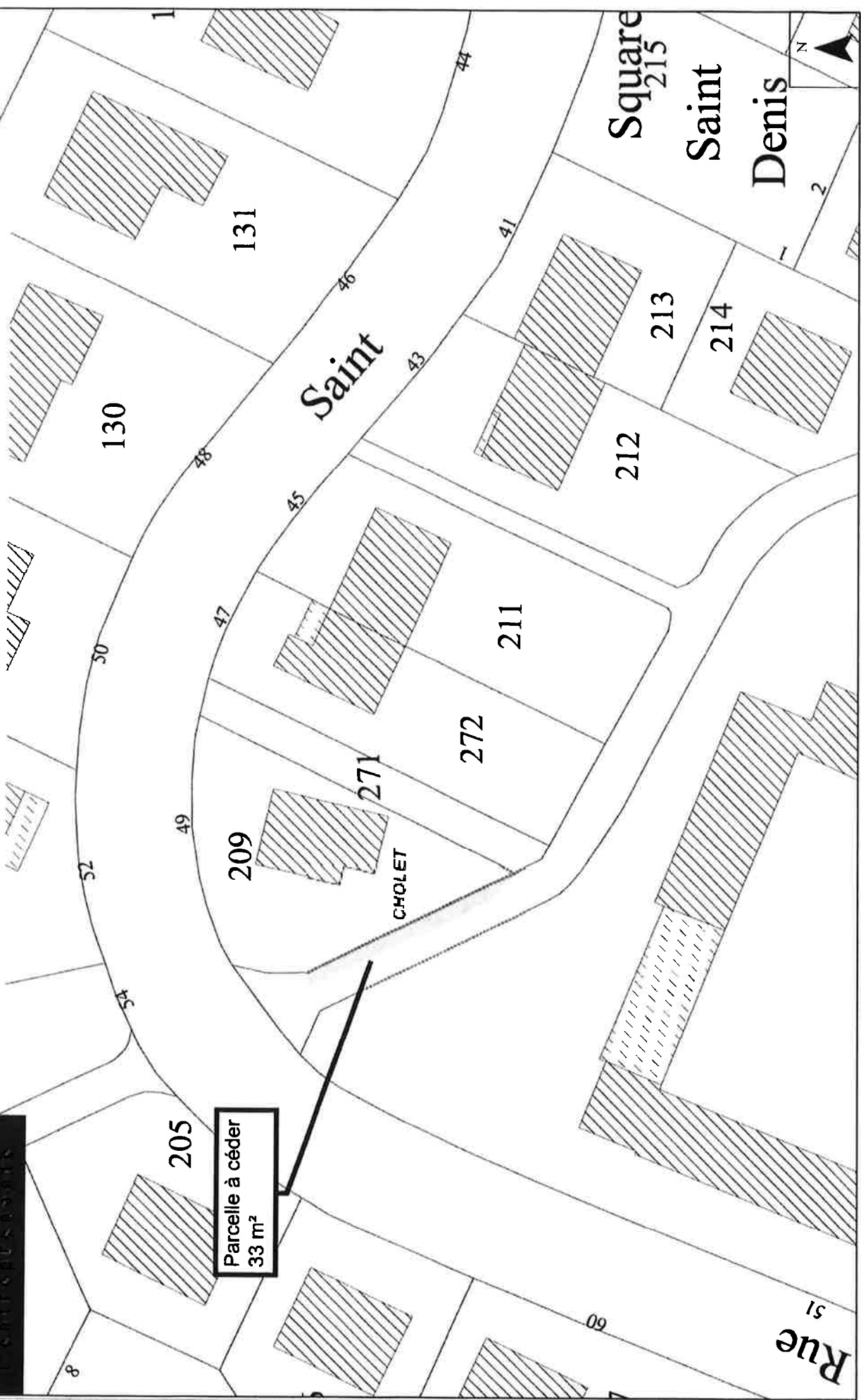






RUE SAINT ELOI - CESSION D'UNE PARCELLE A MONSIEUR UZUREAU

5.9



Echelle : 1:500

© Copyright - Ville de Cholet et commune associée du Fay Saint Bonnet
Sources : DGFIP - Cadastre Droits réservés

**Remise en eau de l'étang de Mocrat,
installation de 2 aires de fitness aux abords de Mocrat Bostangis
et aménagement du pourtour du City Park**

Plan de financement prévisionnel

EMPLOIS		RESSOURCES	
- Dépenses diverses et études	3 930,00 €	FEDER(40%)	79 014,00 €
- Travaux :			
- Etang de Mocrat	126 351,21 €		
- Aménagements abords Mocrat Bostangis	67 253,78 €	Ville de Cholet (60%)	118 520,99 €
TOTAL HT	197 534,99 €	TOTAL HT	197 534,99 €